Session de septembre 2019

QUESTION D'ACTUALITE AU PREFET

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Laurent TROGRLIC, conseiller départemental du canton Val de Lorraine Sud
Vice-président délégué au développement économique et à l'attractivité

Aide de l'État à la mise en place d'une tarification sociale des cantines

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a souhaité que les collectivités s'engagent sur la tarification sociale des cantines scolaires avec un minimum de 3 tranches et un tarif plancher qui ne dépasse pas 1€.

Une aide financière a donc été mise en place dès avril 2019 par le gouvernement pour inciter les communes et intercommunalités à entrer dans la démarche.

Le Ministère a cependant défini 2 critères d'éligibilité qu'il justifie d'une part par les résultats d'une enquête de l'Union nationale des associations familiales – UNAF menée en 2014 auprès de 1700 communes ou structures intercommunales, et d'autre part, par l'attention aux contraintes budgétaires.

Sont donc concernés :

- les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) lorsqu'elles ont conservé la compétence cantines ;
- les EPCI ayant la compétence cantines lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible.

A l'échelle nationale, cela représente près de 3 400 communes et 500 intercommunalités, soit près de 10% des communes et 40% des intercommunalités potentiellement éligibles.

On peut comprendre que « l'intention de l'État n'est pas de financer les cantines à la place des communes », comme l'indique une note (d'ailleurs avec 2€ par repas on en est loin !), mais on peut surtout regretter que l'Etat n'encourage pas davantage les communes et intercommunalités non éligibles prêtes à s'engager sur cette action de lutte contre la pauvreté. C'est le cas du Bassin de Pompey que je préside et qui compte pourtant des quartiers prioritaires.

Ainsi, Monsieur le Préfet, pourriez-vous nous dresser un point d'étape départemental de ce dispositif qui a déjà quelques mois d'existence (nombre de communes et intercommunalités bénéficiaires, nombre d'élèves concernés...) et nous indiquer si les critères d'éligibilité sont susceptibles d'évoluer ?

Je vous en remercie.

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot - 54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 91 | 54agauche.fr